

**Proposition 2 : Lancer un Plan de lutte contre la dénutrition 2018-2021 pour enrayer la progression de la maladie et faire face à ses conséquences médicales, sociales et économiques**

La lutte contre la dénutrition ne bénéficie pas d'un véritable plan d'action national porté par le président de la République, alors qu'elle est reconnue par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) comme un objectif de santé publique. À l'image du plan Obésité 2010-2013, nous demandons un réel engagement national pour faire reconnaître la dénutrition à la hauteur du fléau qu'elle représente.

Selon le Traité de nutrition clinique, le coût des soins en milieu hospitalier augmente de 45% à 102% chez les patients dénutris. Une étude estime que la dénutrition coûte 10% du budget total de la santé. Outre les économies de santé qui seraient réalisées par une prévention efficace de la dénutrition, prévenir la dénutrition chez la personne âgée à domicile, c'est aussi lutter contre la dépendance, l'isolement, le syndrome de fragilité et permettre une meilleure guérison des pathologies associées.

Ce Plan de lutte contre la dénutrition 2018-2021 permettra de réunir les personnes concernées avec les médecins généralistes, les médecins nutritionnistes, les spécialistes d'organes, les diététiciens de ville et d'hôpital, les infirmiers, les aides-soignants, les aidants, les proches, les cuisiniers, les pharmaciens et biologistes, les services de portage de repas et les directeurs des établissements de soins qui aujourd'hui manquent d'une réelle coordination. Il sera articulé en cohérence avec les autres plans existants dans le domaine de la nutrition, des maladies chroniques et des personnes âgées. Les projets régionaux de santé (PRS) intégreront également un volet dénutrition qui s'appuiera sur les ressources et les organisations présentes sur les territoires concernés.